

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/10/2024

Le 14 Octobre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 51 route de Trévoux, à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI), Nathalie TISSERAND.

Secrétaire de séance : Catherine VIGNON.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Délégation du droit de préemption sur les zones d'activités économiques de la CCDSV.

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Conseil que les communes qui ont institué un droit de préemption sur tout ou partie de leur territoire, ont la possibilité de déléguer ce droit à la CCDSV, conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme.

Cette possibilité permet de simplifier les transactions immobilières et d'accélérer les procédures administratives dans les domaines de compétence communautaire et notamment pour les zones d'activités.

Les communes ont d'ores et déjà délibéré pour assurer ou renouveler leur délégation du droit de préemption à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'ensemble des parcelles situées en zone U, ou le cas échéant AU, situées dans les zones d'activités économiques et gérées par elle.

Pour exercer ce droit de préemption, la CCDSV doit au préalable avoir accepté ces délégations.

La plupart de ces délégations ont été acceptées par la CCDSV, mais certaines restent à régulariser.

Il s'agit notamment des délégations établies par les communes de :

- Civrieux : Technoparc Saône Vallée classé en zone UX ; délibération de délégation du droit de préemption prise par la commune le 06/ 06/ 2023 ;
- Reyrieux : Zone Industrielle classée en UX ; délibérations de délégation du droit de préemption prises par la commune le 25 février 2019 et le 21 octobre 2019 ;

- Fareins : Parc d'activités de Montfray, de la Gravière classés en UX ; délibération de délégation du droit de préemption prise par la commune le 10/04/2014 et délibération prise le 12/09 /2024 suite à la révision de son PLU en 2016 et à la modification simplifiée de 2024 ;
- Savigneux : Zone d'activités En Prêle classée en zone UX et Aux ; délibération de délégation du droit de préemption prise par la commune le 05/01/2017 ;
- Frans : ZA du Pardy classée en zone UX ; délibération de délégation du droit de préemption prise par la commune en date du 16/01/2015.

Il est rappelé que le Président dispose lui-même d'une délégation du conseil communautaire au titre de la gestion courante (article L2122-22 du CGCT) pour exercer ce droit de préemption.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/10/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** la délégation du droit de préemption des communes de :
 - Civrieux : Technoparc Saône Vallée classé en zone UX ;
 - Reyrieux : Zone industrielle classée en zone UX ;
 - Fareins : Zones d'activités de Montfray et de la Gravière classées en UX ;
 - Savigneux : Zone d'activités En Prêle classée en zone UX et AUX.
 - Frans : ZA du Pardy classée en zone UX.

A Saint Didier de Formans, le 14/10/2024

La Secrétaire de Séance,
Catherine VIGNON



Affichage sous format électronique : 18/10/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

